



LIVRET HIVERNAL CSO
CADETS – JUNIORS – ESPOIRS – SENIORS
- MASTERS
2016/2017

Calendrier
Conditions de participation
Minima

Mise à jour 4 novembre 2016

Mise à jour 15 décembre 2016

ÉPREUVES COMBINÉES ET MARCHE EN SALLE



Epreuves combinées CJES Auvergne / Rhône-Alpes
Compétition qualificative aux pré-régionaux et régionaux
EC : 17 et 18 décembre 2016
et marche athlétique : dimanche 18 décembre 2016
Aubière (Stadium Jean PELLEZ - 44 boulevard Pasteur 63170 Aubière)

1 - Présentation de l'épreuve :

Cette compétition correspondant au tour départemental est organisée sur 1 seul site pour tous les comités de la ligue AURA d'athlétisme.

2 - Conditions de participation pour les athlètes de la Région AUV / R-A

- Pas de condition de minima
Engagements en ligne sur le site LAA (avant le mercredi 14 décembre 23h59)

3 - Conditions de participation pour les athlètes HORS Région AUV / R-A et ex-Limousin

- Compte tenu du nombre d'engagés attendus, les demandes d'engagement hors ligue ne pourront pas être acceptées sur cette compétition (sauf ex-Limousin dans le cadre de la convention).

4 – informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site LAA** (avant le mercredi 14 décembre 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.15.
- Un conventionnement avec l'ex-Limousin mentionnera les conditions d'inscriptions
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site LAURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).

Pré-régionaux CJES Auvergne / Rhône-Alpes
Epreuves combinées : 7 et 8 janvier 2017
et marche athlétique : dimanche 8 janvier 2017
Lyon (Halle Stéphane DIAGANA - 4 rue Victor Schoelcher, 69009 Lyon)

1 - Présentation de l'épreuve :

Cette épreuve remplace les ex-championnats de ligues Auv et R-A et se déroule sur un seul site pour les 2 zones Est et Ouest.

2 - Conditions de participation pour les athlètes de la Région AUV / R-A

- Avoir réalisé, entre le 1er novembre 2016 et le 18 décembre 2016, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2017» du tableau pages 9 et 10: voir les performances par catégories
Confirmation d'engagements en ligne sur le site [LARA](#) (avant le mercredi 4 janvier 23h59)
- Ou Avoir été qualifiés aux Championnats de France 2016 d'épreuves combinées, Salle ou Piste.
Confirmation d'engagements en ligne sur le site [LARA](#) (avant le mercredi 4 janvier 23h59)
- Ou avoir réalisé, en 2016 (avant le 1er novembre), dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima «2016 et hors AURA» du tableau p. 13 et 14 (voir les performances par catégories):
Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le [mardi](#) 3 janvier 2017 :
site [LARA](#) rubrique compétition / championnats

3 - Conditions de participation pour les athlètes HORS Région AUV / R-A

- Avoir réalisé, en 2016, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2016 et hors AURA» du tableau pages 13 et 14 (voir les performances par catégories):
Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le [mardi](#) 3 janvier 2017
site [LARA](#) rubrique compétition / championnats
 - Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

4 – informations complémentaires

- *Engagements en ligne du jury sur le site [LARA](#) (avant le mercredi 4 janvier 23h59)* en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.15.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site [LARA](#). L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).

Championnat CJES Auvergne / Rhône-Alpes
Epreuves combinées : 21 et 22 janvier 2017
et Marche athlétique : dimanche 22 janvier 2017
Aubière (Stadium Jean PELLEZ - 44 boulevard Pasteur 63170 Aubière)

1 - Présentation de l'épreuve :

Cette épreuve remplace les interrégionaux Centre-Est et devient le championnat régional AURA.

2 - Conditions de participation pour les athlètes de la Région AUV / R-A

- Avoir réalisé, entre le 1er novembre 2016 et le 8 janvier 2017, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2017» du tableau pages 11 et 12 (voir les performances par catégories):

Confirmation d'engagements en ligne sur le site [LARA](#) (avant le mercredi 18 janvier 23h59)

- Ou Avoir été qualifiés aux Championnats de France 2016 d'épreuves combinées, Salle ou Piste.

Confirmation d'engagements en ligne sur le site [LARA](#) (avant le mercredi 18 janvier 23h59)

- Ou avoir réalisé, en 2016 (avant le 1er novembre), dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima «2016 et hors AURA» du tableau p. 13 et 14 (voir les performances par catégories):

*Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 16 janvier 2017 :
site [LARA](#) rubrique compétition / championnats*

3 - Conditions de participation pour les athlètes HORS Région AUV / R-A

- Avoir réalisé, en 2016 ou 2017, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2016 et hors AURA» du tableau pages 13 et 14 (voir les performances par catégories):

*Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 16 janvier 2017 :
site [LARA](#) rubrique compétition / championnats*

- Acquitter sur place le jour de la compétition un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

4 – informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site [LARA](#) (avant le mercredi 18 janvier 23h59)** en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.15.
- Un conventionnement avec l'ex-Limousin mentionnera les conditions d'inscriptions
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site [LARA](#). L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).

ÉPREUVES INDIVIDUELLES

CJES EN SALLE



Pré-régionaux Auvergne / Rhône-Alpes
Individuels CJES : 14 et 15 janvier 2017
2 sites : Aubière et Lyon

1 - Présentation de l'épreuve :

Cette épreuve remplace les ex-championnats de ligues Auv et R-A et se déroule sur 2 sites :

- zone Est à Lyon : pour les comités 01, 07-26, 38, 69, 73 et 74 hors demi-fond
- zone Ouest à Aubière: pour les comités 03, 15, 42, 43 et 63 et pour toute la ligue en demi-fond

2 - Conditions de participation pour les athlètes de la Région AUV / R-A

- Avoir réalisé, entre le 1er novembre 2016 et le 8 janvier 2017, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2017» du tableau pages 9 et 10 (voir les performances par catégories):

Confirmation d'engagements en ligne sur le site [LARA](#) (avant le mercredi 11 janvier 23h59)

- Ou avoir réalisé, en 2016 (avant le 1er novembre), dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima «2016 et hors AURA» du tableau p. 13 et 14 (voir les performances par catégories):

Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 9 janvier 2017 :
site [LARA](#) rubrique compétition / championnats

3 - Conditions de participation pour les athlètes HORS Région AUV / R-A

- Avoir réalisé, en 2016, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2016 et hors AURA» du tableau pages 13 et 14 (voir les performances par catégories):

Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 9 janvier 2017 :
site [LARA](#) rubrique compétition / championnats

- Acquitter sur place le jour de la compétition un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

4 – informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site [LARA](#)** (avant le mercredi 11 janvier 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.15.
- Les permutations entre zones Est et Ouest ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans l'autre zone.
- Un conventionnement entre la zone AURA Ouest et l'ex-Limousin mentionnera les conditions d'inscriptions.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur les sites [LARA et LAA](#). L'horaire définitif sera mis en ligne sur ces sites le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).

Championnat Auvergne / Rhône-Alpes

Individuel CJES: 28 et 29 janvier 2017

Lyon (Halle Stéphane DIAGANA - 4 rue Victor Schoelcher, 69009 Lyon)

1 - Présentation de l'épreuve :

Cette épreuve remplace les interrégionaux Centre-Est et devient le championnat régional AURA.

2 - Conditions de participation pour les athlètes de la Région AUV / R-A

- Avoir réalisé, entre le 1er novembre 2016 et le 22 janvier 2017, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2017» du tableau pages 11 et 12 (voir les performances par catégories):
*Confirmation d'engagements en ligne sur le site **LARA puis LAURA** (avant le mercredi 25 janvier 23h59)*
- Ou avoir réalisé, en 2016 (avant le 1er novembre), dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima «2016 et hors AURA» du tableau p. 13 et 14 (voir les performances par catégories):
Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 23 janvier 2017 :
site **LARA puis LAURA** rubrique compétition / championnats

3 - Conditions de participation pour les athlètes HORS Région AUV / R-A

- Avoir réalisé, en 2016 ou 2017, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2016 et hors AURA» du tableau pages 13 et 14 (voir les performances par catégories):
Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 23 janvier 2017 :
site **LARA puis LAURA** rubrique compétition / championnats
 - Acquitter sur place le jour de la compétition un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

4 – informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site **LARA puis LAURA**** (avant le mercredi 25 janvier 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.15.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site **LARA puis LAURA**. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).

LANCERS HIVERNAUX

CJES



<p style="text-align: center;">Pré-régionaux Auvergne / Rhône-Alpes Lancers hivernaux CJES : Dimanche 22 janvier 2017 Vénissieux – stade du Rhône</p>
--

1 - Présentation de l'épreuve :

Cette épreuve remplace les ex-championnats de ligues Auv et R-A et se déroule sur 1 seul site

2 - Conditions de participation pour les athlètes de la Région AUV / R-A

- Pas de condition de minima:

*Engagements en ligne sur le site **LARA puis LAURA** (avant le mercredi 18 janvier 23h59)*

3 - Conditions de participation pour les athlètes HORS Région AUV / R-A

- Avoir réalisé, en 2016, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2016 et hors AURA» du tableau page suivante (voir les performances par catégories):

***Demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 16 janvier 2017 :
site **LARA puis LAURA** rubrique compétition / championnats*

- Acquitter sur place le jour de la compétition un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

4 – informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site **LARA puis LAURA** (avant le mercredi 18 janvier 23h59)** en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.15.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site **LARA puis LAURA**. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).

Championnat Auvergne / Rhône-Alpes Lancers hivernaux CJES : le dimanche 12 février 2017 Vénissieux – stade du Rhône

1 - Présentation de l'épreuve :

Cette épreuve remplace les interrégionaux Centre-Est et devient le championnat régional AURA.

2 - Conditions de participation pour les athlètes de la Région AUV / R-A

- Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site LARA puis LAURA (avant le mercredi 8 février 23h59)

3 - Conditions de participation pour les athlètes HORS Région AUV / R-A

- Avoir réalisé, en 2016 ou 2017, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2016 et hors AURA» du tableau en bas de cette page (voir les performances par catégories):

Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 6 février 2017 :

site **LARA puis LAURA** rubrique compétition / championnats

- Acquitter sur place le jour de la compétition un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

4 – informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site LARA puis LAURA** (avant le mercredi 8 février 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.15.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site **LARA puis LAURA**. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).

MINIMA DE PARTICIPATION HORS AURA

Championnat Régional et pré-Régional Auvergne / Rhône-Alpes Lancers Hivernaux

Catégories	FEMMES			
	SENIORS	ESPOIRS	JUNIORS	CADETTES
Performance	Perf 2015 ou 2016 Hors AUV / R-A R3	Perf 2015 ou 2016 Hors AUV / R-A R4	Perf 2015 ou 2016 Hors AUV / R-A R5	Perf 2015 ou 2016 Hors AUV / R-A R6
Disque	29m00	28m00	27m00	26m00
Marteau	35m00	33m00	31m00	35m00
Javelot	29m00	28m00	27m00	29m00

Catégories	HOMMES			
	SENIORS	ESPOIRS	JUNIORS	CADETS
Performance	Perf 2015 ou 2016 Hors AUV / R-A R3	Perf 2015 ou 2016 Hors AUV / R-A R4	Perf 2015 ou 2016 Hors AUV / R-A R5	Perf 2015 ou 2016 Hors AUV / R-A R6
Disque	34m00	33m00	33m00	33m00
Marteau	39m00	37m00	39m00	41m00
Javelot	43m00	41m00	39m00	40m00

MINIMA H ZONES

Minima 2017	HOMMES - HIVER - ZONES AURA				
	Athlètes	CAM	JUM	ESM	SEM
	Masculins AURA saison en cours	Zones AURA Est/Ouest	Zones AURA Est/Ouest	Zones AURA Est/Ouest	Zones AURA Est/Ouest
50m	6"74	6"69	6"64	6"64	
60m	8"04	7"94	7"84	7"84	
200m	25"54	25"04	24"64	24"64	
400m	58"94	57"94	56"94	56"94	
800m	2'17"00	2'15"00	2'13"00	2'13"00	
1500m	pas au programme de la catégorie	pas au programme de la catégorie	4'38"00	4'38"00	
3000m	pas au programme de la catégorie	pas au programme de la catégorie	9'45"00	9'45"00	
50m haies	8"50	8"50	8"50	8"50	
60m haies	10"04	10"04	10"04	10"04	
Hauteur	1m60	1m69	1m72	1m72	
Perche	3m10	3m30	3m90	3m90	
Longueur	5m45	5m55	5m70	5m70	
Triple Saut	10m90	11m50	11m80	11m80	
Poids	10m00	10m00	10m00	10m00	
Marche	31'00	29'30	29'00	29'00	
Heptathlon	3350 pts	3350 pts	3350 pts	3350 pts	

MINIMA F ZONES

Minima 2017	FEMMES - HIVER - ZONES AURA				
	Athlètes	CAF	JUF	ESF	SEF
	Femmes	Zones	Zones	Zones	Zones
	AURA	AURA	AURA	AURA	AURA
saison en cours	Est/Ouest	Est/Ouest	Est/Ouest	Est/Ouest	
50m	7"34	7"34	7"24	7"24	
60m	8"94	8"94	8"84	8"84	
200m	29"94	29"54	28"94	28"94	
400m	69"94	68"94	67"54	67"54	
800m	2'46"00	2'44"00	2'42"00	2'42"00	
1500m	pas au programme de la catégorie	pas au programme de la catégorie	5'35"00	5'35"00	
3000m	pas au programme de la catégorie	pas au programme de la catégorie	11'50"00	11'50"00	
50m haies	9"20	9"40	9"20	9"20	
60m haies	10"84	10"84	10"74	10"74	
Hauteur	1m36	1m39	1m42	1m42	
Perche	2m30	2m40	2m50	2m50	
Longueur	4m45	4m55	4m65	4m65	
Triple Saut	9m10	9m30	9m70	9m70	
Poids	8m50	8m40	8m70	8m70	
Marche	20'00	19'30	19'00	19'00	
Pentathlon	1950 pts	1950 pts	2000 pts	2000 pts	

MINIMA H AURA

Minima 2017	HOMMES - HIVER - AURA				
	Athlètes	CAM	JUM	ESM	SEM
Masculins AURA saison en cours		AURA	AURA	AURA	AURA
60m	7"94	7"84	7"74	7"74	
200m	24"84	24"54	24"14	24"14	
400m	57"44	56"44	55"44	55"44	
800m	2'13"00	2'11"00	2'08"00	2'07"00	
1500m	pas au programme de la catégorie	pas au programme de la catégorie	4'29"00	4'24"00	
3000m	pas au programme de la catégorie	pas au programme de la catégorie	9'15"00	9'15"00	
60m haies	9"84	9"94	9"94	9"84	
Hauteur	1m72	1m75	1m78	1m81	
Perche	3m30	3m60	4m10	4m20	
Longueur	5m80	5m90	6m00	6m10	
Triple Saut	11m70	12m20	12m30	12m60	
Poids	10m80	10m80	10m80	11m00	
Marche	30'00	27'30	27'00	26'30	
Heptathlon	3500 pts	3500 pts	3500 pts	3650 pts	

MINIMA F AURA

Minima 2017	FEMMES – HIVER - AURA			
	CAF	JUF	ESF	SEF
Féminins				
AURA saison n-1	AURA	AURA	AURA	AURA
ou hors ligue				
60m	8"84	8"74	8"64	8"64
200m	29"24	28"74	28"24	28"24
400m	67"94	66"64	65"34	65"34
800m	2'40"00	2'40"00	2'37"00	2'37"00
1500m	pas au programme de la catégorie	pas au programme de la catégorie	5'20"00	5'20"00
3000m	pas au programme de la catégorie	pas au programme de la catégorie	11'20"00	11'20"00
60m haies	10"64	10"84	10"64	10"64
Hauteur	1m42	1m45	1m48	1m48
Perche	2m50	2m60	2m60	2m60
Longueur	4m70	4m80	4m90	4m90
Triple Saut	9m80	10m00	10m20	10m20
Poids	9m00	8m80	9m00	9m00
Marche	19'00	18'30	18'00	18'00
Pentathlon	2100 pts	2100 pts	2200 pts	2200 pts

MINIMA H HORS-LIGUE

Minima 2017	HOMMES - hors AURA			
	CAM	JUM	ESM	SEM
Masculins				
AURA saison n-1	AURA saison- 1	AURA saison- 1	AURA saison- 1	AURA saison- 1
ou hors ligue	et hors AURA	et hors AURA	et hors AURA	et hors AURA
50m	6"54	6"44	6"34	6"34
60m	7"64	7"54	7"44	7"44
200m	23"94	23"54	23"24	23"24
400m	54"94	53"94	52"94	52"94
800m	2'06"14	2'04"14	2'02"14	2'02"14
1500m	pas au programme de la catégorie	pas au programme de la catégorie	4'14"00	4'14"00
3000m	pas au programme de la catégorie	pas au programme de la catégorie	9'15"00	9'15"00
50m haies	8"24	8"24	8"24	8"24
60m haies	9"24	9"24	9"24	9"24
Hauteur	1m80	1m83	1m87	1m87
Perche	3m90	4m10	4m60	4m60
Longueur	6m20	6m30	6m40	6m40
Triple Saut	12m80	13m10	13m40	13m40
Poids	12m20	12m00	12m00	12m00
Marche	27'30	26'00	25'30	25'30
Heptathlon	3850 pts	3900 pts	3950 pts	3950 pts

MINIMA F HORS-LIGUE

Minima 2017	FEMMES - hors AURA			
	CAF	JUF	ESF	SEF
Féminins	CAF	JUF	ESF	SEF
AURA	AURA	AURA	AURA	AURA
saison n-1	Saison n-1	Saison n-1	Saison n-1	Saison n-1
ou hors ligue	et hors AURA	et hors AURA	et hors AURA	et hors AURA
50m	7"14	7"04	6"94	6"94
60m	8"54	8"34	8"24	8"24
200m	28"04	27"54	27"04	27"04
400m	63"54	63"54	62"24	62"24
800m	2'31"14	2'29"14	2'27"14	2'27"14
1500m	pas au programme de la catégorie	pas au programme de la catégorie	5'05"00	5'05"00
3000m	pas au programme de la catégorie	pas au programme de la catégorie	11'20"00	11'20"00
50m haies	8"94	8"94	8"64	8"64
60m haies	10"14	10"14	9"84	9"84
Hauteur	1m49	1m52	1m56	1m56
Perche	2m80	2m90	3m00	3m00
Longueur	5m00	5m10	5m20	5m20
Triple Saut	10m40	10m60	10m80	10m80
Poids	10m30	9m40	9m80	9m80
Marche	18'00	17'30	17'00	17'00
Pentathlon	2400 pts	2400 pts	2500 pts	2500 pts

QUOTAS DE JURY/CLUB

Chaque club doit engager son jury en fonction du nombre d'athlètes inscrits :

- **Compétitions d'Épreuves Combinées :**
 - 1 athlète : 1 officiel
 - de 2 à 4 athlètes : 2 officiels
 - de 5 à 6 athlètes : 3 officiels
 - de 7 à 8 athlètes : 4 officiels
 - 9 athlètes et + : 5 officiels

- **Compétitions de marche athlétique :**
 - de 1 à 2 athlètes : 1 officiel
 - de 3 à 5 athlètes : 2 officiels
 - 6 athlètes et + : 3 officiels

- **Compétitions d'épreuves individuelles:**
 - de 2 à 7 athlètes : 1 officiel
 - de 8 à 17 athlètes : 2 officiels
 - de 18 à 29 athlètes : 3 officiels
 - de 30 à 50 athlètes : 4 officiels
 - 51 athlètes et + : 5 officiels

- **Compétitions de Lancers hivernaux:**
 - de 1 à 3 athlètes : 1 officiel
 - de 4 à 10 athlètes : 2 officiels
 - 11 athlètes et + : 3 officiels

QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES

Des repêchages (Athlètes n'ayant pas réalisé les performances minimales requises) peuvent être accordés par la CSO LAURA dans les conditions suivantes :

- Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi précédent la compétition : site LAURA rubrique compétition / championnats
- Acquitter un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).
- Une réponse sera faite en tenant compte des engagés dans l'épreuve concernée et de la justification de la demande au plus tard le mardi précédent la compétition.

MATCH INTERLIGUES

CJ EN SALLE



Match interligues
En salle CJ : 19 février 2017
à Lyon (Halle Stéphane DIAGANA - 4 rue Victor Schoelcher, 69009 Lyon)

1 - Présentation de l'épreuve :

Ce match prévu avec Le Piémont, et d'autres ligues FFA, concerne les cadets et juniors de la ligue AURA

2 - Conditions de participation pour les athlètes de la Région AUV / R-A

- 2 équipes AURA sont constituées sur la bases des résultats en salle 2017.
- Les athlètes seront présélectionnés à l'issue des régionaux.
- Suites aux réponses données, la sélection définitive sera effectuée et communiquée via le site LAURA, l'e-mail des athlètes et copie aux clubs concernés

3 – informations complémentaires

- Les horaires et règlements seront consultables sur le site **LARA puis LAURA** et seront envoyées aux ligues participantes.

CROSS



Pré-régionaux de cross

22 janvier 2017

AURA Zone Est à Aix les Bains (73) et AURA Zone Ouest à Brioude (43)

1 - Présentation de l'épreuve :

Cross organisés sur 2 sites

- zone Est : pour les comités 01, 07-26, 38, 73 et 74 à Aix les Bains (73)

- zone Ouest : pour les comités 03, 15, 42, 43, 63 et 69 à Brioude (43)

Classements individuels et par équipes de club (4 athlètes) dans chacune des catégories.

Cette épreuve est l'ultime étape des championnats de cross Benjamins. Elle est qualificative pour le championnat Auvergne Rhône-Alpes de cross pour les autres catégories.

2 - Conditions de participation :

> Engagement des athlètes ayant participé aux départementaux de cross 2017

Confirmation d'engagements en ligne sur le site [LARA](#), à effectuer par les responsables de club, pour tous les athlètes, titulaires d'une licence compétition, ayant été classés lors des championnats départementaux de cross 2017 - date limite mardi 17 janvier 2017.

> Engagements exceptionnels gratuits

L'engagement aux régionaux des non-participants aux départementaux doit être fait par les responsables des clubs jusqu'à la date limite du mardi 17 janvier 2017, sur le fichier des engagés exceptionnels mis en ligne, (site LAURA page engagement, rubrique "inscriptions").

3 - Autres informations :

Les équipes sont constituées automatiquement en prenant en compte l'ordre d'arrivée.

Pour les cross courts, seuls les catégories espoirs, seniors et masters peuvent être engagés

Pas de dépôt d'équipe à l'avance

Pas de dérogation pour permutation de zone.

Possibilité d'engagement hors concours (non qualificatif pour le tour suivant) pour des athlètes Cadets à Masters, hors ligue, titulaires d'une licence compétition 2017 étudiant ou travaillant dans la région. Demandes à effectuer par e-mail à la CSO AURA

Les horaires seront consultables sur les sites [LARA et LAA](#).

Championnat Auvergne Rhône-Alpes de cross

5 février 2017 à Annonay (07)

1 - Présentation de l'épreuve :

Ce championnat régional est support des ½ finales du championnat de France de cross. Classements individuels et par équipes de club (4 athlètes) dans chacune des catégories. Cette épreuve est l'ultime étape des championnats de cross Minimes. Elle est qualificative pour le championnat de France cross pour les autres catégories.

2 - Conditions de participation :

Nombre d'équipes qualifiées suite aux pré-régionaux de cross

Pour cette 1ère édition, un même nombre d'équipes dans chacune des zones seront qualifiées. Le nombre total d'équipes qualifiées par course est similaire à celui de l'an passé.

Pour les prochaines éditions le nombre de qualifiés sera fonction du résultat de l'année précédente.

Zone Ouest:	8 MIM, 8 MIF	Zone Est :	8 MIM, 8 MIF
	9 CAM, 7 CAF		9 CAM, 7 CAF
	7 JUM, 6 JUF		7 JUM, 6 JUF
	9 CCM, 7 CCF		9 CCM, 7 CCF
	10 CLM, 9 CLF		10 CLM, 9 CLF
	10 MAM		10 MAM

Le nombre d'athlètes retenus pour le classement d'une équipe est de 4, les 5e et 6e arrivants font partie de cette équipe, les suivants seront considérés comme individuels.

Nombre d'individuels qualifiés suite aux pré-régionaux de cross

Sont considérés comme participants à titre individuel, les athlètes qui sont :

- soit ressortissants d'un club n'ayant pas d'équipe qualifiée ;
- soit ressortissants d'un club ayant une équipe qualifiée mais ne faisant pas partie de la composition d'équipe issue du championnat régional (6 athlètes).

Dans chaque course, (sauf course femmes Élite, Espoirs et vétérans), les 30 premiers arrivants de la Zone Est et les 30 premiers de la Zone Ouest (ne faisant pas partie des équipes qualifiées) seront qualifiés aux championnats régionaux AURA, 1/2 finales des Championnats de France.

Pour la course femmes Élite, Espoirs et vétérans, les 60 premiers arrivants de la Zone AURA Est et les 60 premiers de la Zone AURA Ouest (toutes catégories confondues et ne faisant pas partie des équipes qualifiées) seront qualifiés aux championnats régionaux AURA, 1/2 finales des Championnats de France

Cas particuliers Espoirs (H&F) et Masters F:

Ces athlètes courront dans la course Élite et participeront aux classements individuels et par équipes Élite, leur catégorie et leur classement seront dûment mentionnés en face de leur nom.

En complément des places qualificatives mentionnées ci-dessus,, les Espoirs (H & F) terminant dans les trois premiers quarts du classement toutes catégories confondues des arrivants des pré régionaux de

cross, seront également qualifiés pour les 1/2 finales des Championnats de France. De plus, un classement individuel Espoirs (H & F) et Masters (F) sera extrait du classement Élite (à l'exception du cross court, H. ou F., pour lequel il n'y aura qu'un seul classement).

3 – Engagements et Informations complémentaires :

- Tous les participants doivent être à jour de leur licence au plus tard la veille de la compétition.
- Seules les licences « compétitions » sont autorisées.
- Seuls les Masters masculins peuvent concourir avec les Seniors / Espoirs masculins (cross court
- les équipes 2 entrant dans les quotas des équipes qualifiées seront invitées à participer à la demi-finale du championnat de France de cross. Cette équipe est alors qualifiée en équipe supplémentaire.
- Les compositions d'équipes ne sont pas déposées à l'avance. Elles sont constituées automatiquement à l'issue de la course avec les 4 premiers arrivants du club (en respectant la règle de 1 muté et étranger). Les 5ème et 6ème arrivants font partie de l'équipe mais ne comptent pas dans les points.
- En cas d'absence d'un équipier lors des pré-régionaux, il faut remplir une demande de qualification exceptionnelle :
 - gratuite pour le remplacement d'un ou plusieurs athlètes qualifiés par équipe.
 - gratuite pour l'ajout d'un athlète dans une équipe ayant 4 ou 5 qe
 - gratuite pour l'ajout de 2 athlètes dans une équipe ayant 4 qe
 - payante (15€) pour l'ajout d'un athlète alors que l'équipe compte déjà 6 qe
- Les athlètes qualifiés sont engagés par défaut, les clubs doivent désengager en ligne ceux qui ne participent pas au plus tard le 31 janvier.
- Possibilité d'engagement hors concours (non qualificatif pour le tour suivant) pour des athlètes Cadets à Masters, hors ligue, titulaires d'une licence compétition 2017, étudiant ou travaillant dans la région. Demandes à effectuer par e-mail à la CSO AURA
- Les horaires seront consultables sur le site **LARA puis LAURA**.

4 – qualification au championnat de France pour les athlètes AURA

Extrait de la circulaire FFA n°48 du 4 novembre 2016

Nombre d'équipes qualifiées aux championnats de France (demi-finale Auvergne-Rhône-Alpes)

Masculins : 4 MaM, 5 CLM, 6 CCM, 6 JuM, 4 CaM

Féminins : 5 CLF, 6 CCF, 6 JuF, 4 CaF

Nombre d'individuels qualifiés aux championnats de France (demi-finale Auvergne-Rhône-Alpes)

Masculins : 31 MaM, 27 SeM(CL), 9 EsM(CL), 30 CCM, 37 JuM, 26 CaM

Féminins : 38 MaF, 29 SeF(CL), 11 EsF(CL), 12 CCF, 23 JuF, 26 CaF

CONTACTS CSO



Nom	Prénom	Fonction	Tél	Adresse mail
CLAIRE	Michel	Président CSO AURA	06.20.97.09.80	michelclairevz@gmail.com
CABIREAU	Pierre	Vice-Président LAURA (sportif)	06.08.25.79.14	pcabireau@orange.fr
MOREL	Michel	Epreuves combinées	06.86.46.98.23	mimi-morel@orange.fr
LAURON	Thierry	CT compétitions	06.62.54.15.27	athle.auv@gmail.com
BONARDI	Alain	CTS	06.76.06.66.93	alain-bonardi@wanadoo.fr

INFORMATIONS CSO



En cas de problème lié à une organisation (ex : conditions météorologiques perturbant les déplacements ou l'organisation de l'épreuve), la CSO AURA indiquera sur le site LAURA les adaptations proposées pour les qualifications et engagements aux épreuves qui en découlent.

Pour la bonne gestion et le bon déroulement des compétitions il est demandé aux dirigeants de clubs, officiels, entraîneurs et athlètes:

- de respecter les délais d'inscription,
- d'engager les athlètes uniquement sur les épreuves auxquelles ils participeront,
- de respecter les quotas de jury,
- d'officier sur la totalité de la journée concernée
- de se chauffer sur les installations couvertes d'une paire de basket propre (chaussures de ville et chaussures à talons interdites
- de laisser les installations sportives et annexes propres, retirer les marques au sol, les déchets dans les tribunes ou sur la piste, d'utiliser les poubelles de tri-sélectifs ...

Les coaches doivent gérer les athlètes depuis les tribunes, la courative ou les zones prévues à cet effet. Dans ce dernier cas, nécessité de quitter les zones qui leurs sont réservées une fois les épreuves terminées.

Le jury, à la fin de chaque concours, doit s'assurer de la propreté de l'aire de concours et ramener au local tout le matériel utilisé, y compris les starting-blocks, les planches d'appel, barres, toises....